

Marine Uldry – OME : 2018-12-12

1) Genève 2019/03/29 : Organisation pratique

- Rapport alternatif BDF doit être transmis au Comité avant le 11/02/2019 (point 24 de la note du Comité, ci-après « pt.xx »)
- « Country briefing » entre associatif belge et comité :
 - vendredi 29/03/2019, de 10h à 11h30 (pt.14)
 - Il s'agit d'un « closed briefing », donc les gouvernements belges ne seront pas représentés (pt.14)
 - 7 minutes + questions -réponses (pt.17)
 - 7 minutes est une recommandation. Peut-être +/- souple en fonction du nombre d'organisation de la société civile qui prennent la parole
 - L'important, ce sont les Q-R, car les experts voudront avoir confirmation de ce qu'ils envisagent de poser comme question à la Belgique. Donc, ne pas dépasser 10 minutes de présentation
 - Nécessité de coordonner les prises de parole de la société civile (pt.17) :
 - BDF/UNIA/GRIP...
 - Secrétariat écrira le 21/12/2018 à GRIP et relancera Véronique Ghesquière (UNIA) fin de cette semaine
 - Inscription des délégués + badges, etc. avant le 11/02/2019 (pt.18)
 - Délégation BDF
 - serait constituée de 2 speakers + OME
 - Marine confirme que les délégations sont souvent composées de 2 à 10 personnes mais que les « grandes délégations » sont souvent les moins efficaces...
 - Langue du Country specific meeting ?????
 - Anglais uniquement
 - Aucune interprétation prévue par l'ONU !!!
 - Autriche était venue avec un interprète mais il ne pouvait utiliser l'installation (cabines), donc ce n'était pas du simultané. Les experts étaient mécontents car beaucoup de perte de temps...
- Possibilité d'avoir une rencontre particulière avec le rapporteur pour la Belgique (Bilateral private briefing) ????
 - Ce n'est pas prévu
 - Le secrétariat ONU peut organiser une telle rencontre, mais seulement pour le « mécanisme indépendant » et pour le « la structure nationale Droits humains » (pt.34.2)
 - Marine pourrait en parler directement à l'expert lors de la session, mais cela veut dire que dans ce cas, il faut qu'au moins un délégué BDF soit présent le 28, voir le 27...
 - OME posera la question au secrétariat de l'ONU

- En cas de réponse négative, OME imagine de voir avec le mécanisme indépendant si le BDF peut participer à la rencontre « rapporteur – mécanisme indépendant... OME prend contact avec Véronique Ghesquière le 14/12
 - Pour Marine, cette solution pourrait être la bonne
 - Si rencontre bilatérale, ce sera en anglais. Marine pense que le rapporteur parle un peu français, mais c'est à vérifier...
 - Vérification faite, le rapporteur est Tunisien et parle français (cf. CV)

2) Format du rapport alternatif

- On parle de « rapport alternatif ».
- Le présenter comme tel permet de disposer de 10.700 mots. Si non, ce sera 5.350 mots (pt. 25)
- Respecter le canevas préconisé (pt.26)
 - Introduction de la « coalition » :
 - Description des activités nationales et internationales (pointer l'évaluation à mi-parcours), rôle joué par les PH dans l'organisation, niveau d'inclusion, rôle des PH dans la rédaction du rapport alternatif
 - Sommaire (maximum une page)
- Présentation article par article
- Pour chaque article avoir
 - une présentation des éléments probants
 - suivie d'une série de questions. Le nombre de questions n'a pas vraiment d'importance, mais essayer de ne pas dépasser 20 lignes

3) Liste de questions : état d'avancement

- 3 réunions ont eu lieu
 - Première = méthode et cadre
 - 2^{ème} = art1-4 à 21 → questions intégrées
 - 3^{ème} = art.22 à 32 → notes brutes
- Articles sur lesquels pas de questions : est-ce un problème ?
 - Pour Marine, ce n'est pas grave. Cependant, le Comité veut absolument couvrir l'ensemble de la Convention...
 - Donc « psychologiquement », il serait bien de leur montrer que le BDF se préoccupe de chaque aspect.
 - Pratiquement, le risque est minime : le Comité ne poserait simplement pas de question ou poserait une (des) question(s) sur base du rapport alternatif d'autres structure (GRIP, par exemple). C'est donc surtout une question de positionnement au niveau belge

- Il pourrait être utile de voir avec UNIA quelles questions ils comptent poser pour être sûr que tous les articles seront couverts
- Pour certains articles, il y a beaucoup de questions. Faut-il choisir ?
 - Pour Marine, l'important est surtout de ne pas dépasser 15-20 lignes par article. Il sera peut-être parfois utile de regrouper certaines questions. Mais en évitant les questions « fourretout »
- Risque de voir la Belgique répondre trop facilement à certaines questions mettant en avant des « mesurètes » ou des mesures qui n'existent que dans une entité fédérée
 - Marine considère que le schéma est le suivant :
 - le Comité interroge l'Etat
 - la Belgique répond
 - sur base de cette réponse, le BDF explique que concrètement, la Belgique n'a pas agi, que c'est de la poudre aux yeux, qu'il n'y a pas de plan sérieux, que dans la réglementation, ceci est prévu, mais que ce n'est pas appliqué, que ce qui est mis en avant n'est valable que dans telle entité...
 - Elle suggère d'utiliser parfois une formulation du type « qu'est-ce qui a été mis en œuvre pour... »
 - Quand le document est complété, le lui envoyer ainsi qu'à IDA :
 - Il proposeront des adaptation de formulation
 - Des déplacements de questions vers un autre article
- Questions de positionnement de certaines questions : Marine conseille :
 - Art.6 – Q2-h : art.5
 - Art.7 – Q3-Fin art.7
 - Art.9 – Q5-OME art. 21, mais va vérifier.
 - Art.24 – Q8 – VDE Transport scolaire, où ??? a priori dans l'art.24, mais en fonction de la formulation peut-être sous art.20 mobilité
 - Art.25 – Q5-ThD : seuil 86 de QI vers art.26
 - Logopédie = 26. Cela bloque l'enfant dans l'enseignement spécialisé, empêche le choix, donc plutôt dans art.24 enseignement en fonction de la formulation
 - Accessibilité des locaux médicaux : plutôt sous article 9, avec la possibilité d'ajouter entre parenthèse sous d'autre article d'aller voir la recommandation n°XX existant sous l'art.9
 - Art.26 – Q1-« 65 ans » : sous art.5 + entre parenthèse renvoi vers art.5 dans d'autres art. Exemple de l'Irlande a dû réformer sa loi en la matière (cf. Draft HR report)
 - Art.25-26 ce qui est santé, ce qui est adaptation/réadaptation ?
 - Q.+ générale : où placer tout ce qui a trait à la sécu sociale : niveau de vie ???? art.28

Attention, Marie est disponible jusque 21/12. Lui envoyer le 21/12, idéalement